



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2023-06-D-3-fr-1

Orig. : EN



Décisions du Conseil d'inspection secondaire

Réunion du 19 juin 2023 – Bruxelles

Approuvées par la voie de la Procédure écrite N°2023/25 le 19 juillet 2023¹

¹ Document réf: 2023-06-D-2-fr-1

III. POINTS

III.C. PROGRAMMES

2. Matières complémentaires enseignées en s6 et s7 dans les Écoles européennes et les Écoles européennes agréées – 2023-05-D-12-en-1 - L. MUNKACSY

Le C.I.S. approuve les propositions soumises dans le présent document, avec entrée en vigueur immédiate. Tous les documents concernés par cette décision seront adaptés.

III.D. BACCALAURÉAT EUROPÉEN

11. Audit externe du Baccalauréat européen 2024 (Observation de l'université) – 2023-05-D-23-en-1 – E. RUDOMINO

Le CIS approuve que les matières à soumettre à l'observation universitaire pour la session 2024 du Baccalauréat européen soient les suivantes : Mathématiques 3 et 5P, biologie, chimie, physique et Italien Langue III.

12. Attribution de la Vice-Présidence lors de la session du Baccalauréat européen – 2019-05-D-13-en-3 – E. RUDOMINO

Le CIS approuve ce document pour une mise en œuvre à partir de la session 2024 du Baccalauréat européen.